

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Entre SUPPLECOACH, SIRET 804 573 939 00027 RNE et dont le siège est situé au 3, place de Stalingrad – 91430 IGNY, France - représentée par Madame Delphine FLECHARD, dûment habilitée aux fins des présentes.

Ci-après le « Vendeur » d'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société.
Ci-après, « L'Acheteur », ou « le Client » d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching proposées par SUPPLECOACH et sont systématiquement remises au client.

Ainsi, chaque passation de commande implique l'acceptation entière et sans réserve à ces présentes

CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de SUPPLECOACH, prévaloir sur les présentes CGV. Le client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

1. Article 1 : Objet et dispositions générales

SUPPLECOACH se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version annexée aux contrats. Les CGV applicables alors sont celles en vigueur à la date de la commande.

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de vente et les accepter sans restriction, ni réserve.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

2. Article 2 : Documents contractuels

Le contrat signé est à faire parvenir à SUPPLECOACH à l'adresse indiquée précédemment. Toute prestation de coaching entamée vaut acceptation de ces CGV. A l'issue du coaching, nous nous engageons à faire parvenir à chaque coaché les attestations de présence le concernant sur demande.

3. Article 3 : Conditions d'annulation de la mission

Si une date réservée, après qu'elle ait été confirmée par écrit, soit par le client, soit par le coach, est annulée alors les frais suivants sont applicables :

Plus de 4 semaines à l'avance : aucun frais

Entre 4 et 2 semaines à l'avance : 25%

Entre 1 à 2 semaines : 50%

Entre 0 et 1 semaine : 100%

Tout report de date doit être positionné dans une fenêtre maximum de 3 mois sinon il est considéré comme une annulé. Si les dates sont régulièrement repoussées, SUPPLECOACH se réserve le droit de facturer de manière répétée les frais mentionnés ci-dessus.

SUPPLECOACH, 3, place de Stalingrad – 91430 IGNY

SIRET 804 573 939 00027 RNE

Si le contrat est annulé (ou une date repoussée au-delà de la fenêtre des 9 mois) par le client, alors le montant complet du contrat reste du.

En cas de maladie, blessure ou tout évènement empêchant le coach d'intervenir, SUPPLECOACH prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre en place un remplacement et éviter que cela se passe. Si tel venait à advenir, ledit contrat serait clôturé et aucune des 2 parties n'aurait d'obligation vis-à-vis de l'autre.

4. Article 4 : Tarifs

Le prix de la prestation est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande et indiqué sur le devis.

Si les spécifications et la demande venaient à évoluer, ils évolueraient, à la baisse ou à la hausse.

Le tarif comprend les frais de coaching et dépendra précisément des modalités qui seront choisies pour leur mise en place.

Seuls les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement hors Ile-de-France feront l'objet d'un défraiement à la charge du client sur présentation de notes de frais.

Aucune prestation de coaching ne peut être engagée sans accord préalable sur les devis. Tout complément de coaching non prévu au devis initial devra faire l'objet d'un nouveau devis, d'un avenant et d'un accord préalable.

Pour toute offre, tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

5. Article 5 : Préparation et intervenant

Le temps passé par SUPPLECOACH à la préparation des séances de coaching fera partie de l'accord mis en place dans le contrat et est inclus dans le tarif horaire ou le FORFAIT accordé. La séance préliminaire ne fait pas l'objet de rémunération. La préparation du tripartite et le tripartite font l'objet d'une rémunération, sauf si inclus dans le forfait.

6. Article 6 : Règlement

Le règlement est à effectuer à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement. Aucun délai de paiement n'est accordé et, en cas de retard, SUPPLECOACH pourra suspendre toutes les commandes en cours ainsi que les interventions futures.

En tout état de cause, SUPPLECOACH aura la faculté de résilier le présent contrat de plein droit, à compter de la réception par le Client d'une mise en demeure de payer demeurée sans effet au terme du délai imparti pour la régularisation du paiement.

7. Article 7 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le coaché et le client s'interdisent d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de

ces documents, sans l'accord préalable et écrit de SUPPLECOACH. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public, sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

8. Article 8 : Confidentialité

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie durant le coaching, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

9. Article 9 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande écrite, par mail ou par courrier.

10. Article 10 : Référencement

Le client autorise SUPPLECOACH à mettre son nom et son logo dans sa liste de référencement. Si le client ne souhaite pas paraître dans la liste de référencement, il devra nous en avvertir par écrit.

11. Article 11 : Différends éventuels

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal d'EVRY sera saisi du litige.

12. Article 12 : Force majeure

L'exécution des obligations de SUPPLECOACH au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

13. Article 13 : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties.

Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties. Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumis au droit français.